

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2015

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Laura VIRET, Pascale VULIN .

o PERSONNES ABSENTES EXCUSEES: Lionel VERNAY, Jean-Michel JACQUES

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

- PLU :PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ; MODALITES DE CONCERTATION
- INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL
- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX CONCERNANT DES OU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.
- DENEIGEMENT : CONVENTION AVEC DES PARTICULIERS
- ACCEPTATION D'UN DON POUR LA COMMUNE .
- AVENANTS AVEC DEUX ENTREPRISES POUR LE LOCAL COMMUNAL CHEZ FAURAZ

AFFAIRES DIVERSES

- PLU :PRESCRIPTION DE L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ; MODALITES DE CONCERTATION

Notre Plan d'occupation des Sols doit être remplacé par un PLU afin de répondre aux exigences de l'Etat. La démarche doit être engagée avant la fin de cette année et le nouveau plan devra être conforme au SCOT, adopté en février 2014 ainsi qu'aux autres objectifs en matière d'urbanisme. Cette démarche est obligatoire, afin que l'Etat ne reprenne pas la gestion de l'urbanisme sur notre commune.

L'ensemble des parties prenantes et la population seront informées de toutes les étapes de ce projet par voie de presse : informations, concertations, enquête publique. La démarche sera menée notamment avec la participation des services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture, des associations, de la CCPC, des communes et EPCI voisines, du Syndicat mixte du Salève, du SCOT, des agriculteurs, etc.

Par ailleurs, le PLU Intercommunal qui a été refusé par certaines communes deviendra obligatoire à compter de 2017.

Pour l'instant, les communes d'Andilly et de Villy le Pelloux qui avaient déjà engagé une démarche ont vu leur plan refusé.

VOTE 9 VOIX POUR

- INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL

La commune a signé un contrat avec la société EFU pour l'instruction des dossiers de permis de construire. Le Préfet demande que ce contrat stipule que la société EFU assiste les élus dans cette mission mais que seul le Maire est responsable des décisions prises dans ce domaine.

VOTE 9 VOIX POUR

- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX CONCERNANT DES OU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

La société ERDF va reverser une somme de 200 € pour l'année à la commune pour occupation du domaine public.

VOTE 9 VOIX POUR

- **DENEIGEMENT : CONVENTION AVEC DES PARTICULIERS**

Comme cela a déjà été organisé dans d'autres hameaux, la commune va signer une convention avec des particuliers habitants le Bouchet afin d'assurer le déneigement de leur accès. Le coût d'un passage va être évalué par notre prestataire puis en fin de saison, une facture leur sera établie en fonction du nombre de passages.

VOTE 9 VOIX POUR

- **ACCEPTATION D'UN DON POUR LA COMMUNE .**

Le Maire souhaite acquérir pour usage personnel des filets à neige non vendus aux particuliers. Il fera un don de 600€ à la commune afin que ce matériel soit commandé. La valeur d'achat étant de 572.40€ , la commune gardera la différence et lui fournira le matériel.

VOTE 9 VOIX POUR

- **AVENANTS AVEC DEUX ENTREPRISES POUR LE LOCAL COMMUNAL CHEZ FAURAZ**

Depuis le démarrage des travaux, il a été décidé de modifier plusieurs prestations. Il a été confié à M.JACQUEMOUD l'enlèvement des terres restantes à l'issue du terrassement. Également, la société SECA s'est vu confier un renforcement des fondations de l'ouvrage à la suite de l'étude géotechnique, cela pour un montant de 5704,84€ HT. Les élus évoquent des plus values qui se présentent en cours de chantier. Le Maire assure que si des entreprises génèrent des coûts supplémentaires sous leur responsabilité, elles devront les assumer. Une valeur de 5 % de toutes les factures sera bloquée jusqu'à la fin complète du chantier.

VOTE 9 VOIX POUR

- **NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES AUPRES DES URBANISTES:**

les 14 ou 15 décembre aura lieu l'ouverture des appels d'offres concernant l'étude des PLU de plusieurs communes de la CCPC. Notre commune sera représentées par le Maire , titulaire ou par Alain BRUCHEZ, suppléant.

AFFAIRES DIVERSES:

-VOEUX: ils auront lieu le samedi 9 janvier.

-DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER DE SKI DE FOND DE LA CROISETTE: Le Maire propose une subvention de 150€. Des investissements sont en cours pour améliorer le fonctionnement et l'offre de ce foyer. Il sera intéressant pour les élèves de notre commune que des activités leurs soient proposées dans ce site très proche.

-REUNION SMS A LA DEMANDE DU DEPARTEMENT: Le Maire a été convié à une réunion pour étudier la possibilité de ne plus déneiger la route entre la Thuile et la Grotte du Diable. Opposé à ce projet, il a fait valoir ses arguments.

-URBANISME: les élus ont été informés par mail que les futures surfaces de zones habitables seraient définies en fonction du nombre d'habitants pour chaque commune. Le Maire indique que cette option était considérée comme la dernière issue en cas d'échec des concertations. Une réunion va donc être organisée pour que les maires des 8 communes concernées se rencontrent à ce sujet et aboutissent à une solution acceptable par tous.

-ECOLE: une réunion est proposée pour informer l'APE des projets en cours pour notre école. Les scénarios possibles étant pour l'instant à l'étude, il est proposé par les élus de simplement faire un courrier d'information à l'ensemble des parents d'élèves. Le Maire indique qu'il a participé à des visites d'établissements scolaires Suisses, notamment des bâtiments bois évolutifs et démontables.

-ANIMATIONS: Le Chœur des Bornes se produira en l'Eglise du Sappey le samedi 19 décembre. Un pot sera offert par la municipalité à l'issue du concert.

Un LOTO sera organisé à la salle communale le 27 février.